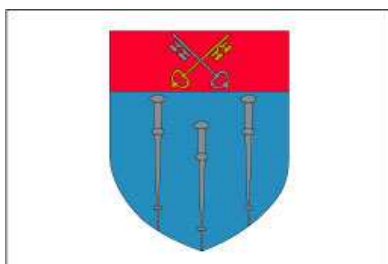


# Commune du Rhône - 69

# DOMMARTIN



# PLAN LOCAL D'URBANISME

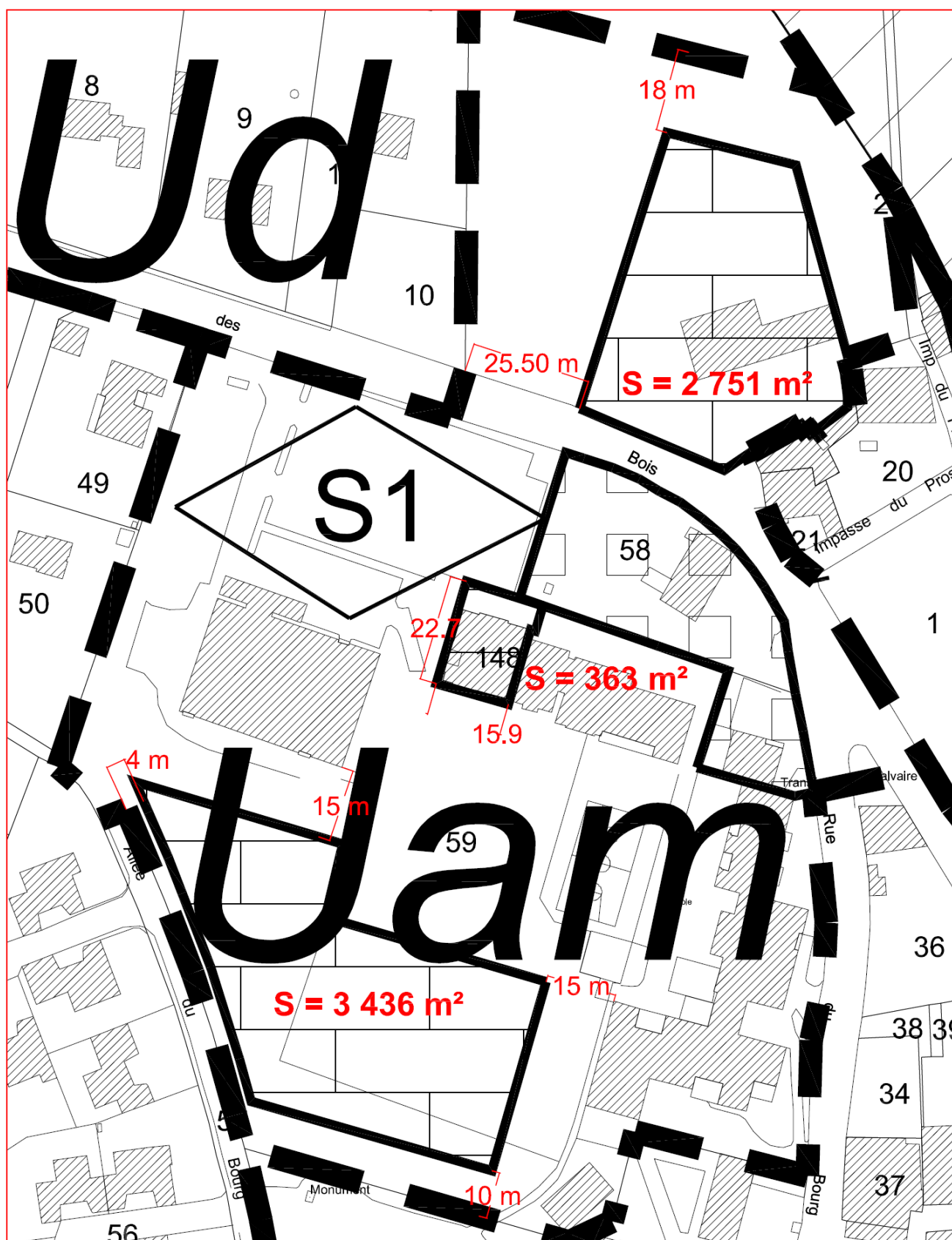


## DOCUMENT GRAPHIQUE

### 4 -2 PLAN DE DETAIL DE LA ZONE UAM

<b>Révision prescrite le :</b> <b>Arrêtée le :</b> <b>Approuvée le :</b>	2 Septembre 2004 5 Mai 2007 15 Février 2008
<b>Modification n°1 approuvée le :</b>	20 Février 2012
<b>Déclaration de projet approuvée le :</b>	28 mai 2018
<b>Modification simplifiée n°2 approuvée le :</b>	7 Septembre 2021

## Localisation des polygones d'implantation



Sont admis en zone Uam l'ensemble des constructions admises en zone Ua, sous réserve qu'elles s'implantent dans les polygones d'implantation, tels que représentés au plan de détail, à l'exception des équipements collectifs, non soumis aux polygones.

En outre, en zone Uam, les extensions des constructions existantes à la date d'approbation du PLU sont autorisées en dehors des polygones d'implantation.